

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

miques de la qualité des nôtres; elle dispose en général de places protégées contre les radiations qui n'offrent une protection que contre une petite partie des effets des armes, généralement contre les retombées radio-actives seulement.

H. Quelle est la tâche des membres de notre protection civile?

Ing. H. La troupe d'intervention civile doit, au cours de la phase précédant l'attaque, installer des locaux de secours. Elle contrôle les abris, les réserves, crée des issues de sortie, distribue des réserves d'eau et de vivres et dirige l'occupation des abris. Elle décide qui peut quitter l'abri, le moment de la sortie, et prend des mesures préventives contre les incendies.

Les organismes de protection civile doivent être en mesure de s'occuper d'un nombre important de personnes dans des conditions difficiles. Elles ont pour tâche d'éteindre des incendies éclatant à des endroits critiques, avec l'aide des troupes militaires de protection aérienne, d'exécuter des sauvetages, spécialement dans les zones jouxtant les endroits particulièrement touchés. Dans ces derniers, l'on ne peut que procéder à des interventions limitées, ce qui se comprend si l'on songe au temps et aux moyens qu'il faut déjà pour éteindre un seul immeuble en feu.

H. Et qu'en est-il hors des localités?

Ing. H. Grâce aux mesures de protection décrites, nous aurions de grandes chances de survivre à des attaques massives aux armes A, B et C, ou conventionnelles. Ces chances diminuent cependant si nous ne pouvons offrir un abri à chacun, et ceci même dans les régions du pays qui, aujourd'hui, ne sont pas soumises aux obligations de la protection civile. Il s'agit de petites communes rurales et des très vieux quartiers des grandes villes. A l'intérieur du pays aussi, au Valais et en Suisse centrale, aux Grisons et dans le Jura,

la protection est une affaire très importante, ne serait-ce qu'en prévision des retombées radio-actives. Ces prochaines années, il faudra opérer certains changements dans ce sens.

H. Quelle est l'importance de nos tâches en faveur de la protection civile?

Ing. H. Si l'on estime que chacun doit disposer d'un bon abri antiatomique, nous devrions dépenser encore quelque 6 à 7 milliards de francs, soit 1000 francs environ par personne ou 50 francs par an pendant 20 ans, ou fr. 4.10 par mois. Chaque année, nous dépensons au total près de 300 millions de francs pour la protection civile.

Le militaire nous coûte chaque année 1,7 milliard en chiffre rond, soit environ cinq fois plus. La protection civile ne nous coûte qu'un dixième des sommes que nous dépensons pour l'alcool et la nicotine. Avec cet argent, nous pourrions atteindre un bon niveau de protection et nous pourrions nous le permettre.

H. Pourquoi prétend-on toujours et encore que rien ne se fait?

Ing. H. Parce qu'on s'en aperçoit peu. On ne voit pas les nombreuses petites places protégées installées dans des caves cachées. Compte tenu des nombreux immeubles qui se construisent aujourd'hui, on installe chaque année des abris pour quelque 300 000 personnes. C'est un chiffre énorme. Des spécialistes étrangers sont surpris lorsqu'on leur montre ce que nous possédons déjà; somme toute, des constructions dont la population, en général, ignore l'existence.

H. Qu'en est-il des abris collectifs?

Ing. H. Il n'y a guère de sens d'aménager des abris dans de vieux immeubles. Mais précisément, il faut aménager, pour les habitants de ces vieux immeubles, des abris séparés de quelques centaines, voire de

milliers de places. La ville d'Aarau construira prochainement un abri collectif pour plus de 3000 personnes vivant au cœur de la ville et dans des quartiers environnants. A Lucerne, l'abri collectif du tunnel du Sonnenberg permettrait de recevoir 20 000 personnes. Sa grandeur toutefois représente une exception due au fait qu'un tunnel sera construit pour la route nationale et parce que l'absence de places protégées dans la région est très grande.

H. D'où provient l'argent nécessaire?

Ing. H. En partie de particuliers qui doivent payer de leur poche le 30 pour cent environ des nouvelles constructions réalisées. Mais la très grande partie des dépenses sont couvertes par les deniers publics, par la Confédération, les cantons, les communes. Ces sommes sont prélevées sur le produit des impôts.

H. Quel domaine de la protection civile pose-t-il encore un problème? Tout semble en si bon ordre...

Ing. H. Nous construisons et mettons sur pied l'organisation, mais cela demande beaucoup de temps. Aujourd'hui, nous sommes déjà bien avancés et, cependant, seul un tiers de notre population est protégée. Il manque des prescriptions concernant l'équipement des abris et le contrôle de ces installations.

L'organisation présente encore bien des lacunes, par exemple concernant la liaison entre les personnes réfugiées dans les abris et le poste de commandement. Il manque des instructions relatives à l'organisation de la durée du séjour dans les abris et l'organisation d'exercices réalistes. La planification des abris et les mesures préventives représentent une tâche urgente.

Reproduit avec l'aimable autorisation du «Schweizer Spiegel», janvier 1970.

Jede Zivilschutzstelle braucht **fixona**-Gipsbinden

fixona-Gipsbinden

sind bei sachgemässer Lagerung über 10 Jahre lang haltbar ohne Einbusse ihrer Qualität.

fixona-Gipsbinden

verfügen über aussergewöhnliche Biege- und Zugfestigkeit.

fixona-Gipsbinden

sind leicht modellierbar und angenehm zu tragen.

fixona-Gipsbinden

erhärten **schnell** und **ohne** Gipsverlust.

Legen Sie noch heute einen Vorrat an! (10 Jahre haltbar.)

fixona
Schnell-Gipsbinden
Schweizer Produkt

Verbandstoff-Fabrik Zürich AG

Seefeldstrasse 153, 8034 Zürich, Telefon 051 32 50 25

